

(1)

(N° 25.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 19 AOUT 1880.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi concernant le rempla- cement des Fêtes de septembre par des Fêtes nationales au mois d'août.

(Voir les Nos 23 et 30, de la Chambre des Représentants et 19 du Sénat,  
session extraordinaire de 1880.)

Présents : MM. BARON DE SELYS LONGCHAMPS, Président; BIART, COLLET,  
TACQUENIER, BONNET, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de l'Intérieur a examiné alternativement le Projet voté par la Chambre des Représentants et ayant pour but de fixer au troisième dimanche d'août et les deux jours suivants les fêtes nationales célébrées chaque année en septembre.

Ce Projet est la conséquence d'un vœu que la Commission organisatrice des fêtes du cinquantenaire avait émis dès sa première réunion.

La conquête de notre indépendance, la longue paix dont la Belgique a joui depuis 50 ans et sa prospérité exceptionnelle auront ainsi une date fixe qui les rappellera et les consacrera par des réjouissances publiques; il aura encore pour effet d'effacer les dernières traces de dissensions nées des événements de 1830.

Votre Commission de l'Intérieur, par quatre voix contre une, vous propose donc son adoption.

*Le Rapporteur,*  
BONNET.

*Le Président,*  
Baron DE SELYS LONGCHAMPS.